Compte-rendu du Conseil de quartier Val-de-Grâce
Jeudi 23 novembre 2023, 18h à 19h30
Mairie du 5e arrondissement, 21 Place du Panthéon
Salle Pierrotet

En présence de :
Florence BERTHOUT, Maire du 5°
Edouard CIVEL, 1er Adjoint à la Maire
Benjamin ISARE, 3ème Adjoint à la Maire
Philippe BOUCHET, Conseiller d'arrondissement
Marine ROSSET, Conseillère d'arrondissement

Des Conseillers de quartier :

Annick BARRE
Michèle BESSE
Sonia Bojanowska-Cantor
Nicolas BORENS
Anne De CHALVRON
Ramona ENEA CASSE
Jean ESPY
Jordi GOMEZ
Philippe GONZALEZ de GASPARD
Sean HARDY
Geneviève MURAT
Jean-Jacques POULAIN
Thomas PUISSANT
Jean-Yves SAUVAGET
Samuel TAIEB
Eric GONTIER
Philippe JAQUINOT
Nicole MEDJEVSKI
Marie-Pierre DEROUDILLE

Ordre du jour et intervenants

- Avancement du projet PariSanté Campus
  Antoine TESNIERE, Directeur Général de PariSanté Campus
  Nathalie DURAND, Garante, Commission Nationale du Débat Public
- Point sécurité et lutte contre les incivilités
  Méziane OUTAHAR, Chef de la division territoriale du 5ème, Police Municipale
- Présentation des travaux d'aménagement de la piste cyclable rue Claude Bernard / Gay Lussac
  Jean-Luc ECKER, Chef de projet, Direction de la Voierie et des Déplacements
- Point propreté et nettoiement des rues
  Patrick GRALL, Chef de la division de propreté, Direction de la Propreté et de l'EAU
- Questions diverses

Madame la Maire, *Florence BERTHOUT*, ouvre la séance à 18h, accueille le public et annonce les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Avancement du projet PariSanté Campus

Antoine TESNIERE rappelle le cadre de l'opération lancée en décembre 2020, visant à instaurer un campus dédié à la recherche, à la formation et à l'innovation dans le domaine numérique appliqué à la santé. Il a souligné que le transfert des activités vers le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce est prévu à l'horizon 2030. Il présente la nature des travaux de réhabilitation et d'extension du site, garantissant une stricte conformité aux normes environnementales les plus récentes.

Par la suite, *M. TESNIERE* informe l'assemblée que, suite à la phase initiale de l'appel à candidatures, la procédure entre désormais dans la phase de négociations avec les candidats en lice, étape cruciale en vue de la sélection du concessionnaire. Cette phase de négociations s'étalera de fin 2023 au début de l'année 2026.

À la demande de Madame la Maire, une visite du site, spécifiquement destinée aux conseillers de quartier, sera organisée au cours du mois de janvier. Cette initiative vise à favoriser une communication transparente et à répondre aux éventuelles interrogations des conseillers.

Point sécurité et lutte contre les incivilités

Méziane OUTAHAR prend acte des différentes adresses à risques signalées par les Conseillers de quartier à savoir : insécurité rue Fustel de Coulanges, nuisances sonores des camions de livraison et des services de propreté. Il assure qu'une attention particulière sera accordée au renforcement des rondes de la Police Municipale à ces et à la surveillance des moteurs des camions de livraison avant 7h du matin étant identifiés comme sources de nuisances sonores.

Une autre préoccupation soulevée par les conseillers de quartier concerne la présence de personnes toxicomanes dans les environs de l'immeuble à l'angle du boulevard de Port Royal et de la rue Pierre Nicole. Pour résoudre cette problématique, *Madame la Maire* propose la création d'un aménagement végétal fermé en bas de cet immeuble, possibilité de soumettre ce projet dans le cadre du budget participatif.

Sur le problème de mendicité notamment devant les boulangeries du quartier *Méziane OUTAHAR* souligne que la mendicité est un délit, et des opérations de la police sont souvent menées pour disperser ces individus. Il a encouragé les Conseillers à signaler les cas identifiés et fait remarquer que ces personnes refusent souvent l'aide qui leur est offerte. Madame la Maire insiste sur la nécessité de distinguer entre les réseaux organisés de mendicité et les personnes en grande précarité. Elle informe l'assemblée qu'elle réunit tous les premiers mardis de chaque mois tous les acteurs de la solidarité dans l'arrondissement pour évaluer la situation des personnes sans abri, soulignant la complexité de la situation en l'absence d'outils contraignants pour inciter ces personnes à accepter l'offre d'hébergement qui leur est faite.

Ramona ENEA CASSE propose de créer un réseau d'entraide entre les Familles, les Commerçants, la Mairie et la Police Municipale qui vise à assurer la sécurité des enfants sur leur trajet à l'école en cas de besoin. Mme la Maire suggère d'étudier ce sujet avec son Adjointe en charge de la petite enfance, Mme Corinne GABADOU.

Au sujet des cyclistes au niveau de la voûte rue Jean Calvin/rue Mouffetard, *Benjamin ISARE* confirme avoir transmis les consignes à la Police Municipale pour organiser une semaine de sensibilisation avant d'envisager des mesures de verbalisation.

Présentation des travaux d'aménagement de la piste cyclable rue Claude Bernard / Gay Lussac

Jean-Luc ECKER indique que le projet envisage la création d'une bande de 3m destinée à accueillir la plantation de 28 arbres du côté pair, l'implantation de divers espaces stationnements et de 2 arrêts de bus. Il inclut également la pérennisation de la coronapiste, la réalisation d'une piste cyclable avec séparateur du côté impair, impliquant la suppression de 57 places payantes et de 2 places de livraisons, la modification de plusieurs traversées piétonnes ainsi que la réfection complète du

revêtement de la chaussée. Il précise qu'en terme de calendrier les travaux sur le tronçon Edouard Quenu-Gay Lussac seront achevés le 26 avril 2024 tandis que ceux du tronçon Gobelins – Edouard Quenu ne débuteront qu'après les JOP.

Edouard CIVEL apporte des précisions en indiquant que les structures de la chaussée seront également reprises pour éviter les vibrations sonores engendrées par la circulation des bus.

Madame la Maire souligne qu'en dépit de son opposition à l'installation de la 2ème piste cyclable, celle-ci a été imposée par la Ville de Paris. Plusieurs conseillers de quartier et commerçants présents dans la salle ont exprimé leur désapprobation à l'égard de cette 2ème piste et notamment à l'égard de l'installation d'un séparateur.

Madame la Maire suggère la création d'un comité avec le concours de Marine ROSSET dans le but de pouvoir rencontrer l'élu en charge à la Ville de Paris afin de le dissuader de procéder à l'installation du séparateur.

Point propreté et nettoiement des rues

Les Conseillers de quartier signalent un état d'insalubrité des caniveaux et de la grille d'écoulement rue Fustel de Coulanges, angle rue Saint-Jacques/Fustel de Coulanges, angle Port Royal/Pierre Nicole, Rue Pierre Nicole devant superette Auchan et escaliers devant l'immeuble de l'école des Mines.

Patrick GRALL informe que la rue Fustel de Coulanges et la rue Pierre Nicole bénéficient sauf imprévus, d'un balayage quotidien, avec un total de 28 interventions au cours du dernier mois. Le lavage de ces rues est assuré 1 fois par semaine englobant la rue Fustel de Coulanges (côté pair et impair). Il souligne qu'une intervention de propreté est réalisés 2 fois par semaine angle port Royal / Pierre Nicole sur la zone fréquentée par les personnes à la rue. Il s'engage toutefois à intensifier ces actions.

Sur la problématique des mégots *Patrick GRALL* indique que les corbeilles Bagatelle (en majorité sur l'espace public) sont équipées d'éteignoirs sur le dessus et les corbeilles fermées type Cybel sont dotées de cendrier. Malheureusement ces derniers sont fréquemment volés et ne peuvent être remplacés. Les entreprises sont incitées à installer des cendriers non dangereux, amovibles et sans publicité. Il rappelle que le jet de mégots est passible d'une amende de 135 € par la police municipale.

Concernant la problématique des rats *M. GRALL* souligne que ce sujet relève des compétences de la Direction de la Santé Publique et non pas de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Quant aux nuisances sonores générées par les camions du Service Propreté logés au sous-sol de l'immeuble municipal et débutant leurs activités dès 6h du matin, il précise que des consignes de discrétion sont régulièrement rappelées aux équipes.

La séance est levée à 21h10 avant que l'ordre du jour ne soit intégralement traité.